

*Direction des services techniques et  
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

**DEC/2025/ECO/47**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire et notamment son alinéa 5,

Considérant le site économique dit « Ferme Braquaval », propriété privée de la ville de HEM, parcelle cadastrée BB 1137 de 8.914 m<sup>2</sup> ayant pour vocation d'accueillir plusieurs activités économiques et associatives orientées sur la thématique de l'économie circulaire, du partage, de l'échange et de la formation,

Considérant que la SAS GB RESTO « L'étable de Hem » y exploite un restaurant suivant bail régularisé en date du 28 juillet 2021 avec la ville de Hem,

Considérant le développement du restaurateur qui a besoin d'un espace pour y aménager une terrasse,

**Décide**

**ARTICLE 1er** : d'accorder par convention à titre précaire la mise à disposition d'un espace dans la cour intérieure du site économique dit « Ferme Braquaval » pour l'utilisation d'une terrasse d'une surface de 210 m<sup>2</sup> à la SAS GB RESTO représentée par Monsieur Guillaume BERGEM, son président, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

**ARTICLE 2** : la mise à disposition est accordée à titre onéreux pour un montant de 1€TTC/m<sup>2</sup>/an soit la somme de 140€ TTC.

**ARTICLE 3** : La Directrice Générale des Services de la Ville et Madame la Comptable Public de Lannoy sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

A Hem, le 08/03/2025

**Francis VERCAMER**



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM